



## Terrain devenant non constructible

-----  
Par philmari

Bonjour,  
cela concerne un terrain de 470 m<sup>2</sup> en plein village. La mairie en a réduit 2 fois la surface par expropriation par petits morceaux (virage, puis trottoir). Je veux maintenant le vendre comme constructible. Premiers contacts, la mairie semble dire qu'il faut construire à 3m de ceci et à 5 m de cela, ce qui ferait qu'il serait finalement pas constructible. Il fait maintenant 370m<sup>2</sup>.

quelles possibilités ou quels recours ai-je ? Merci